En France : Le test angine à l'officine fait ses preuves

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-07-17 19:52:00 - Vu sur pharmacie.ma

Pour évaluer la pratique des tests de dépistage des angines à streptocoque (steptotest) en pharmacie, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens Ile-de-France a mené une expérimentation en septembre 2014.

Le projet a inclus 270 pharmacies de la région et a formé 450 personnes (titulaires, adjoints et préparateurs). Après avoir suivi une journée de formation, les pharmaciens ont alors mis en place la procédure à l'officine et identifié les patients avec suspicion d'angine à streptocoque. Chez ces derniers, un streptotest a été réalisé. Le test s'est révélé positif dans 14 % des cas et a conduit à une consultation médicale (pour 77 % des patients), qui a abouti dans 80 % des cas à la prescription d'un antibiotique. Lorsque le streptotest s'est révélé négatif (majorité des cas), les pharmaciens ont proposé un traitement symptomatique et ont prodigué des conseils pharmaceutiques. La démarche a donc permis d'éviter beaucoup de consultations inutiles.

L'analyse de l'URPS a également identifié les principaux freins exprimés par les pharmaciens à la réalisation d'un test de dépistage des angines à streptocoque. En premier lieu, c'est le manque de temps (25 %) qui freine les pharmaciens, puis le patient qui refuse le test à cause de son coût (22 %) ou qui n'en voit pas l'intérêt (19 %).

En ce qui concerne les avantages du test, les pharmaciens reconnaissent qu'il permet de tisser une nouvelle relation avec le patient, ainsi qu'avec les médecins. De plus, il valorise le rôle du pharmacien et son côté professionnel de santé. On attend maintenant la publication d'un nouveau décret qui devrait réautoriser cette mission officinale qui a été annulé par le Conseil d'État en mars 2015.